

## VINGTIÈME HOMÉLIE

Que le jeûne quadragésimal n'est pas une préparation suffisante à la communion, et qu'il faut y préparer principalement notre âme par la vertu; comment il est possible de ne conserver aucun ressentiment; que Dieu attache à cette loi une haute importance, et que les vindicatifs trouvent, même avant les peines de l'enfer, en eux-mêmes leur propre supplice; de la fuite des jurements : exhortation à ceux qui ne se sont pas encore réformés sur ce point, afin qu'ils renoncent irrévocablement à leur habitude.

1. Le temps consacré au jeûne s'avance rapidement vers son terme : appliquons-nous donc, nous aussi, avec plus de zèle à la pratique de la vertu. De même qu'il ne sert de rien aux coureurs d'avoir fourni une course de plusieurs stades, s'ils n'obtiennent pas le prix, de même nous ne retirerions aucun fruit des privations et des austérités quadragésimales, si nous ne pouvions nous approcher de la sainte table avec une conscience pure. Le but du jeûne et du carême que nous observons, le but des réunions, des exhortations, des prières et des instructions multipliées qui ont eu lieu en ces jours, c'est de nous purifier parfaitement, par le scrupuleux accomplissement des préceptes divins, des fautes que nous avons commises durant le cours de l'année entière, et de nous rendre dignes ainsi de participer avec un cœur rempli de confiance au sacrifice non sanglant. Ce but manqué, les rudes austérités auxquelles nous nous serions livrés demeureraient vaines, stériles et sans résultat. A chacun donc de rechercher en lui-même quels travers il a redressés, quelles vertus il a acquises, de quels vices il s'est corrigé, quelles souillures il a effacées, en quoi enfin il est devenu meilleur. S'il trouve que le jeûne lui a procuré quelques-uns de ces avantages si précieux, si sa conscience lui rend bon témoignage du soin extrême qu'il a pris de ses blessures, qu'il s'avance sans crainte. Mais s'il a persisté dans sa négligence, si le jeûne est le seul mérite qu'il puisse alléguer, s'il n'a fait aucun progrès en tout le reste, qu'il demeure à la porte, et qu'il n'entre pas avant d'avoir expié tous ses péchés. Que nul d'entre vous ne cherche dans le jeûne un motif de sécurité, tant qu'il n'a point réformé quelques-uns de ses vices. On conçoit que les personnes qui ne jeûnent pas puissent obtenir une excuse légitime en prétextant leur faiblesse corporelle; quant à celles qui ne se corrigent pas de leurs défauts, il leur est impossible de se justifier. Vous n'avez pas jeûné à cause de l'infirmité de votre chair; mais pourquoi, je vous le demande, ne vous êtes-vous pas réconcilié avec vos ennemis ? Est-ce qu'il vous serait permis de vous rejeter ici sur la faiblesse de votre santé ? De même, si vous entretenez en vous des sentiments d'envie et de haine, encore une fois, comment vous en justifier ? Quand il s'agit de fautes de ce genre, il serait absurde de chercher une défense dans sa faiblesse corporelle. C'est un effet de la charité du Christ que les principaux de ses commandements et les plus nécessaires à la direction de notre vie soient complètement indépendants des misères de notre corps.

Comme nous sommes également obligés à l'accomplissement de toutes les lois divines, et en particulier à l'accomplissement de la loi qui nous ordonne de n'avoir ni inimitié ni ressentiment, et de nous réconcilier sur-le-champ avec nos ennemis, nous vous entretiendrons aujourd'hui de ce commandement. S'il est interdit à un impudique et un blasphémateur de prendre part à la table sacrée, il n'est pas moins défendu au fidèle qui conserve des sentiments de haine et d'inimitié de recueillir les fruits de la communion sainte, et certes, c'est avec raison. Chez l'impudique et l'adultère le péché finit dès que la passion est assouvie, en sorte que s'ils veulent se relever de leur chute et s'ils donnent ensuite de vifs témoignages de repentir, ils obtiennent en retour quelques ménagements. Le chrétien dont le cœur est rempli de haine commet au contraire tous les jours un nouveau péché, sans l'atténuer en aucune manière. Dans le premier cas, dès que la prévarication est commise, la faute est accomplie; dans le second, la faute devient quotidienne. Comment donc compter sur le pardon, si nous nous livrons de plein gré à ce monstre cruel ? Oseriez-vous bien espérer trouver dans le Seigneur un maître indulgent et bon quand un de vos frères ne trouve en vous qu'une inexorable dureté. – Mais votre frère vous a offensé. – Et vous aussi vous avez bien des fois offensé Dieu. Or quel rapport y a-t-il entre un égal et un maître ? Peut-être que votre frère ne vous a offensé qu'après avoir été offensé lui-même : et vous qui êtes indigné contre lui, vous offensez un maître qui, loin de vous avoir blessé ou offensé en quoi que ce soit, vous comble tous les jours de ses bienfaits. Songez que si Dieu voulait nous demander un compte exact de nos offenses à son égard, nous ne subsisterions pas un seul jour. «Si vous vous souveniez, Seigneur, de toutes nos iniquités, s'écriait le Prophète; Seigneur, qui subsistera en votre présence ?» (Ps 129,3) Sans parler de tous ces péchés dont la conscience du pécheur possède seule le secret, et qui, échappant à l'œil des hommes, ont Dieu seul pour témoin, si nous avons uniquement à rendre compte des péchés manifestes et de notoriété publique, à quelle

## VINGTIÈME HOMÉLIE

indulgence pourrions-nous prétendre ? Quelle serait surtout notre confiance si l'on nous représentait la froideur et l'irrévérence de nos prières ? Nous paraissions devant Dieu pour l'implorer, et nous ne lui témoignons même pas la crainte respectueuse que les esclaves témoignent à leurs maîtres, les soldats à leurs chefs, les amis à leurs amis. Lorsque vous conversez avec un ami, vous faites attention à ce que vous lui dites, et quand vous traitez avec le Seigneur de vos prévarications, quand vous sollicitez la rémission de vos fautes innombrables, quand vous cherchez à fléchir la miséricorde divine, vous vous abandonnez maintes fois au dégoût. Vos genoux touchent la terre, mais vous permettez à votre pensée d'errer en liberté dans les édifices et sur les places publiques, et cependant votre bouche prononce des paroles vides et stériles. Ce n'est pas une ou deux fois seulement, mais bien souvent qu'il vous arrive de prier de la sorte. Alors même que Dieu se bornerait à nous interroger sur ce point, nous retirerions-nous justifiés ? Aurions-nous le pouvoir d'assurer le succès à notre cause ? Pour moi, je ne le pense pas.

2. Qu'arriverait-il encore si le souverain juge mettait en lumière les outrages que nous nous prodiguons journallement les uns aux autres, les jugements intempestifs par lesquels, sans raison aucune, nous condamnons le prochain, et cela, parce que nous aimons tous ce qui compromet la réputation d'autrui, et que nous ne sommes jamais contents nous-mêmes. Que nous resterait-il dans ce cas à prétexter et à dire ? Et si, de plus, cet examen se portait sur la curiosité de nos regards, sur les convoitises mauvaises auxquelles notre cœur est en proie, sur les pensées honteuses et impures qui tant de fois se glissent en nos âmes à cause de la liberté illimitée que nous accordons à nos regards, quel châtement serait notre partage ? si, en outre, le compte que nous aurions à rendre, embrassait les injures dont nous nous rendons coupables, car «quiconque dira à son frère : Insensé, sera condamné au feu de l'enfer;» (Mt 5,22) pourrions-nous bien élever la voix, pourrions-nous même entr'ouvrir la bouche et répondre quoi que ce soit à cette accusation ? Et les vaines louanges que nous avons recueillies de nos prières, de nos jeûnes et de nos aumônes, si nous les soumettions, je ne dirai pas au regard de Dieu, mais à notre propre examen, oserions-nous ensuite, quoique juge et partie tout ensemble, lever nos regards vers le ciel ? Et le peu de franchise dont nous usons les uns à l'égard des autres, louant nos frères en leur présence et nous entretenant avec eux comme avec un ami, quand en leur absence nous les déchirons impitoyablement, n'attirerait-il pas sur nous d'épouvantables supplices ? Que dire aussi des jurements, des mensonges, des parjures, des fureurs injustes, de l'envie dont nous poursuivons, dans leur bonne fortune, nos amis aussi bien que nos ennemis; de la joie que nous éprouvons au spectacle des malheurs d'autrui, comme si les malheurs de nos frères étaient un adoucissement à nos propres malheurs ! S'il devait nous être demandé raison de la nonchalance avec laquelle nous assistons à nos saintes assemblées, quel serait notre sort ? Vous ne l'ignorez pas certainement; bien des fois, tandis que le Seigneur nous adresse la parole par l'organe d'un Prophète, nous engageons de longues conversations avec nos voisins sur des sujets qui ne nous importent en aucune manière. Or, mettant à part les prévarications dont nous venons de parler, supposons que Dieu veuille châtier cette dernière faute comme elle le mérite, quelle espérance de salut nous restera-t-il ? Ne croyez pas, en effet, que cette faute soit de peu de gravité : pour en apprécier la gravité véritable, considérez les cas de ce genre que vous offrent les choses humaines. Lorsque le prêteur ou l'un de vos amis tant soit peu honorable s'entretiendra avec vous, essayez de détourner votre attention de ses paroles pour converser vous-même avec un de vos esclaves, et vous comprendrez de quel crime vous vous rendez coupable lorsque vous en agissez de la sorte envers Dieu. Le personnage le moins considérable ne vous pardonnerait pas une semblable injure; et néanmoins Dieu, malgré ces outrages et d'autres encore plus nombreux dont il est accablé chaque jour, non seulement de la part d'une, de deux ou trois personnes, mais de notre part à nous tous, nous supporte avec douceur et longanimité, en ces cas comme en d'autres encore plus graves.

Ce sont là des fautes avouées, visibles à tous les regards et dont tout le monde à peu près est coupable : il en est d'autres qui s'accomplissent dans le secret de la conscience du prévaricateur. Or, si nous réfléchissons à toutes ces fautes et si nous les examinons en nous-mêmes, fussions-nous les plus fiers et les plus durs des hommes, la crainte et l'anxiété dont nous pénétrera la considération de nos crimes sans nombre nous rendront incapables de conserver jusqu'au simple souvenir des injures que nous aurons reçues de notre prochain. Songez au torrent de feu, au ver empoisonné, à ce jugement terrible où toutes choses seront décelées et mises à nu; songez qu'il n'y a rien de caché qui, en ce jour, ne soit découvert. Si vous pardonnez ici-bas à vos frères le mal qu'ils vous auront fait, ceux de vos péchés qui seraient publiés au jour du jugement seront désormais complètement effacés, et vous

## VINGTIÈME HOMÉLIE

n'emporterez avec vous aucune de vos prévarications : en sorte que vous recevrez plus que vous n'aurez donné. Il nous arrive souvent de commettre des fautes que tout le monde ignore; puis, réfléchissant qu'au dernier jour nos fautes seront soumises à tous les regards sur cette terre transformée en un théâtre public, nous éprouvons une douleur au-dessus de tout châtement, et nous trouvons dans notre propre conscience une source de tortures et d'angoisses. Eh bien, de cette confusion, de cette douleur intolérable, de ces fautes si effrayantes, nous pouvons nous en affranchir en usant de miséricorde envers le prochain. Rien n'est comparable en ce point à cette vertu. Voulez-vous en connaître la puissance ? Ecoutez ces paroles du Seigneur : «Moïse, Samuel auront beau paraître devant ma face; mon esprit n'est point avec eux.» (Jer 15,1) Et pourtant les malheureux que Moïse et Samuel ne peuvent soustraire au courroux divin, l'accomplissement du précepte de la miséricorde suffit pour les sauver. Aussi le Seigneur le recommande-t-il sans cesse à ceux auxquels étaient adressées ces précédentes paroles : «Que nul d'entre vous, leur dit-il, ne conserve en son cœur le souvenir de la malice de son frère. – Que nul d'entre vous ne recherche quelle est la perversité de son prochain.» (Za7,10 et 8,17) Il ne se borne pas à dire : «Pardonnez;» mais il veut que l'on bannisse de son esprit la pensée même du mal, que l'on se dépouille de tout ressentiment, et que l'on efface en son cœur toute haine. En paraissant tirer vengeance de votre ennemi, vous commencez par vous tourmenter vous-même; votre colère est pour vous un bourreau intérieur qui vous presse de toutes parts, et qui déchire vos entrailles. Quoi de plus malheureux qu'un homme sans cesse irrité ? De même que les fous furieux ne jouissent jamais d'un moment de calme, de même l'homme qui nourrit un ressentiment et une haine implacable n'a jamais la paix en partage : sans cesse frémissant, augmentant tous les jours l'impétuosité de ses sentiments, il s'entretient des actes et des paroles de son ennemi, il poursuit de sa haine le nom même de ce dernier. Qu'il l'entende seulement prononcer et il s'emporte aussitôt, et il éprouve en lui-même d'horribles agitations. Qu'il aperçoive l'objet de sa fureur, et il est saisi de tremblement et d'effroi, comme s'il subissait les maux les plus affreux. La vue de tout ce qui lui appartient, de ses vêtements, de sa maison, de la rue qui y conduit, est pour le vindicatif un supplice. Quand il s'agit des personnes qui nous sont chères, nous ne voyons jamais leurs vêtements, leurs traits, leurs chaussures, leurs demeures, les rues où elles habitent sans ressentir une douce et agréable émotion. Mais quand il s'agit des personnes envers lesquelles nous entretenons des sentiments de haine et d'inimitié, la vue de leurs esclaves, de leurs amis, de leurs habitations, et de toute autre chose semblable, nous déchire intérieurement, de telle sorte que ces divers spectacles nous livrent à de continuelles, à d'innombrables tortures.

3. Pourquoi donc s'assujettir à cette sorte d'assauts, de tourments et de supplices ? Alors même que les vindicatifs ne seraient pas menacés de l'enfer, les tourments dont la haine est l'inévitable principe, devraient suffire pour les déterminer à pardonner à ceux qui les ont outragés. Mais puisque des châtements éternels leur sont réservés, n'est-ce pas porter la folie à son comble, que de joindre aux peines de la vie future les peines de la vie présente, sous prétexte de tirer vengeance de son ennemi ? Le voyons-nous dans un état florissant, nous nous consumons de chagrin. Le voyons-nous dans l'adversité, nous craignons qu'il ne survienne un changement favorable, et dans les deux cas nous nous créons des douleurs que nous ne saurions conjurer. «Quand votre ennemi chancelle, ne vous réjouissez pas ?» dit l'Écriture. (Pro 25,17) Et n'allez pas m'objecter la grandeur des outrages que vous avez subis, car telle n'est pas la cause de votre ressentiment obstiné. La cause véritable en est dans votre négligence à penser à vos propres péchés et à ne pas porter vos regards sur l'enfer et sur la crainte que doit vous inspirer le Seigneur. Du reste, je vous démontrerai la vérité que j'avance, en m'appuyant simplement sur les événements dont cette ville a été le théâtre.

Lorsque les auteurs des derniers attentats comparaissaient devant le tribunal, que les brasiers étaient allumés dans l'Intérieur du prétoire, et que les bourreaux s'empressaient autour des criminels et leur déchiraient les flancs, supposez que l'un des assistants leur eût à dessein tenu ce langage : Pardonnez à vos ennemis, si vous en avez, et nous parviendrons à vous arracher à ces supplices. Ces malheureux n'auraient-ils point baisé ses pieds ? Que dis-je ? L'esclavage leur eût-il été proposé, qu'ils n'eussent point repoussé en ce moment une pareille condition. Que si un supplice humain et d'une durée limitée est capable de faire taire les plus profonds ressentiments, à plus forte raison la perspective des supplices à venir, si elle était continuellement présente à notre esprit, chasserait-elle de notre âme, non seulement tout sentiment de haine, mais encore toute mauvaise pensée. Et d'ailleurs, quoi de plus facile, je vous le demande, que de déposer la colère que vous nourrissez contre celui qui vous a offensé ? Il n'est pas ici question d'entreprendre un long voyage; il n'est pas question de faire de grandes dépenses; il n'est pas question d'implorer l'assistance d'autrui : il suffit de vouloir,

## VINGTIÈME HOMÉLIE

et l'acte vertueux est accompli. Quel châtement ne mériterions-nous pas si, quand en vue des biens de ce monde, nous n'hésitons pas à nous charger de fonctions serviles, à nous abaisser à des offices indignes de nous, au sacrifice de notre fortune, à converser avec des portiers pour flatter des misérables, à ne négliger, en un mot, ni les paroles, ni les actions pour en arriver à nos fins, nous ne pouvions nous résoudre, pour obéir aux lois divines, à ouvrir notre cœur à celui de nos frères qui nous supplie de lui pardonner son offense, et nous regardions, en outre, comme une démarche honteuse, d'aller les premiers au-devant de lui ? Dites-moi, est-elle vraiment honteuse, lorsque vous devez être le premier à en recueillir les avantages ? Savez-vous de quoi il faudrait rougir ? ce serait de la conduite opposée; ce serait de persister dans son ressentiment et d'attendre que l'offenseur vint implorer le premier une réconciliation : là serait la honte, là serait le déshonneur, là serait la perte la plus considérable. Celui qui prend dans une telle démarche l'initiative, celui-là en recueille tout le fruit. Vous ne déposez votre rancune qu'en présence des excuses de votre ennemi; c'est à lui que revient le mérite de la bonne action. Ce n'est pas, en effet, pour obéir à Dieu, mais par condescendance pour votre semblable, que vous avez accompli ce précepte. Si, au contraire, sans intercession aucune, sans que l'auteur de l'injure se présente et implore son pardon, vous foulez aux pieds toute fausse honte, vous affranchissez votre âme de toute hésitation, et, accourant au-devant de votre ennemi, vous ne lui témoignez aucun ressentiment, alors la bonne action vous appartient sans partage, et la récompense vous sera accordée tout entière.

Quand je vous dis : «Jeûnez,» vous me représentez souvent la faiblesse de votre santé. Quand je vous dis : «Faites l'aumône aux pauvres,» vous me représentez les charges de la famille et votre pauvreté. Quand je vous dis : «Assistez à nos saintes assemblées,» vous me représentez vos affaires temporelles. Quand je vous dis : «Ecoutez attentivement ce qu'on vous prêche, et pénétrez bien le sens de la doctrine,» vous me représentez votre ignorance. Quand je vous dis : «Corrigez votre prochain,» vous me représentez qu'il ne prête pas l'oreille à vos conseils, et qu'il a souvent méprisé vos observations. Ce sont là de tristes excuses, mais enfin vous avez jusqu'à un certain point le droit de vous en servir. Mais quand je vous dirai : «Déposez tout sentiment de haine,» laquelle de ces excuses pourrez-vous faire valoir ? Ni la faiblesse de votre santé, ni la pauvreté, ni l'ignorance, ni la multitude des occupations, ni toute autre raison semblable ne serait en ceci une excuse valable : aussi bien la gravité de ce péché, moins que de tout autre, peut-elle être atténuée ? Comment oseriez-vous tendre vos mains vers le ciel ? comment prononcer une seule parole ? comment implorer votre pardon ? Dieu voudrait vous remettre vos fautes; mais vous ne le lui permettez pas, dès que vous refusez de les remettre à votre semblable. En vain objecteriez-vous la férocité de celui-ci, sa barbarie, sa conduite qui appelle sur lui le châtement et la vengeance. Raison de plus pour lui pardonner. Il a multiplié envers vous ses injustices, il vous a maintes fois dépouillé, il vous a couvert d'outrages, il vous a causé les plus importants dommages; et en conséquence vous désirez voir votre ennemi châtié. Encore une fois, ce qui réalisera le mieux votre désir sera de lui pardonner tous ses torts. Si vous cherchez vous-même à vous venger, et que vous y réussissiez soit par des paroles, soit par des actes, soit par des imprécations, Dieu ne vengera pas une cause que vous voulez venger vous-même; et, outre qu'il ne la vengera pas, il vous punira de l'injure que vous lui faites par cette conduite.

4. Parmi les hommes, lorsque nous frappons l'esclave d'un autre, le maître s'en indigne et se considère comme offensé. Lorsque nous sommes blessés dans nos droits soit par des esclaves, soit par des hommes libres, il faut nous en rapporter à la sentence des maîtres ou à celle des juges. Si donc parmi les hommes nul n'a le droit de se faire justice à lui-même, encore moins aurons-nous ce droit, là où Dieu se charge de la vengeance. Vous avez été lésé, offensé par votre prochain, vous en avez reçu mille maux : gardez-vous bien de chercher à en tirer vengeance, car vous vous rendriez coupable d'outrage envers votre premier Maître. Retirez-vous devant Dieu : il conduira cette affaire beaucoup mieux que vous ne le désirez. Pour vous, il ne vous a ordonné que de prier pour l'offenseur; quant à la sentence à prononcer contre ce dernier, il vous enjoint de lui en laisser le soin. Jamais vous ne vous vengerez comme Dieu est disposé à vous venger, à la condition toutefois de vous en décharger sur lui, de ne pas accabler votre ennemi d'imprécations, et d'abandonner au Seigneur la liberté du jugement. Nous aurions beau pardonner à ceux qui nous ont injustement traités, nous aurions beau entrer en accommodement avec eux, et prier en leur faveur, Dieu ne leur pardonnera pas tant qu'ils ne seront pas changés et qu'ils ne seront pas devenus meilleurs; et, en ne leur pardonnant pas, il veille sur leurs propres intérêts. En même temps qu'il approuve et qu'il loue votre sagesse, il châtie vos ennemis, de crainte que votre sagesse ne les rende encore pires.

## VINGTIÈME HOMÉLIE

C'est ce qui montre la vanité du langage que tiennent bon nombre de personnes. Plusieurs fidèles que nous avons exhortés à se réconcilier avec leurs ennemis, n'ayant pas accédé à nos observations nous en donnaient cette raison qui n'était qu'un voile destiné à couvrir leur propre malice : Nous ne voulons pas de réconciliation, disent-ils, parce que nous ne voulons pas accroître la méchanceté de notre prochain, parce que nous ne voulons pas encourager ses mauvais procédés, parce que nous ne voulons pas lui donner occasion de nous mépriser ensuite davantage. – A cette raison, ils ajoutent encore ceci, que l'on attribue généralement à la faiblesse de caractère la démarche de celui qui, le premier, va au-devant de son ennemi et l'invite à un parfait accord. Tous ces prétextes sont vains. L'œil qui veille sans cesse voit quelles sont vos intentions, et c'est pour cela qu'il ne vous faut faire aucun cas des propos de vos semblables, quand il s'agit de fléchir le Juge qui doit fixer irrévocablement votre sort. Si vous vous préoccupez sérieusement de ne pas rendre votre ennemi plus méchant, sachez une chose : que loin de le rendre pire en vous réconciliant avec lui, vous le rendriez tel, si vous n'opérez pas cette réconciliation. Fût-il le plus scélérat des hommes, ne l'avouât-il pas, ne le reconnût-il pas, il ne laissera pas, malgré son silence, que d'être frappé de votre sagesse, et au fond de sa conscience il admirera votre bonté. Et si, en dépit de ces avances et de ces bons procédés, il persiste dans sa malice, il trouvera dans le Seigneur un juge redoutable.

Pour vous montrer clairement que Dieu ne tient pas quittes de leurs iniquités nos ennemis et nos persécuteurs, alors même que nous prions pour eux, quand notre longanimité ne sert qu'à encourager leurs excès, je vous rappellerai un trait déjà fort ancien. Marie s'élève en paroles contre Moïse. Que fait le Seigneur ? Il l'afflige d'une lèpre impure, bien qu'elle fût d'ailleurs de mœurs honnêtes et irréprochables. Moïse, qu'elle avait offensé, supplia le Seigneur de calmer son courroux; au lieu d'exaucer sa prière, le Seigneur lui parla en ces termes : «Si son père lui avait craché au visage, n'aurait-elle pas dû subir cette confusion ? Qu'elle reste donc, poursuivit-il, sept jours hors de l'enceinte du camp,» (Nom 12,14) comme s'il eût dit : Si elle avait encore son père, et que son père l'eût bannie de sa présence, n'aurait-elle pas dû supporter cette humiliation ? Pour vous, je vous félicite de votre tendresse fraternelle, de votre mansuétude, de votre bienveillance; mais je sais bien le moment où ce châtement devra avoir son terme.

Vous aussi, traitez avec bienveillance votre frère et pardonnez-lui ses torts, non dans l'espoir d'en être plus pleinement vengé, mais par tendresse et par charité. Soyez certain de ceci, que plus il dédaignera vos témoignages d'affection, plus terrible sera le châtement qu'il attirera sur sa tête. Vous dites que vos bons procédés encouragent sa malice. Eh bien, ce qui le condamne fait votre éloge. Cela fait votre éloge, car la prévision d'un semblable endurcissement ne vous détourne pas d'aller, pour plaire à Dieu, au-devant de votre ennemi. Cela, au contraire, le condamne, parce qu'il ne profite pas de votre bonté pour devenir meilleur. Il vaut beaucoup mieux, disait Paul, que les autres se pervertissent à cause de nous, que de nous pervertir nous-mêmes à cause des autres. Ne m'opposez pas ces tristes prétextes : Il va croire que, en faisant les premiers pas, je cède à la crainte, et il en prendra sujet de me témoigner plus de mépris. Ce langage est celui d'une âme pusillanime, sans portée et asservie aux opinions des hommes. Que l'on attribue à la crainte votre démarche, et votre récompense n'en sera que plus belle, puisque, malgré cette appréhension, vous n'avez pu hésiter à braver pour le Seigneur ce jugement. Aspirer à la faveur humaine, et ne se réconcilier que dans ce but, c'est se priver des avantages de la récompense. Savoir à n'en pas douter, que l'on sera blâmé et tourné en dérision par la multitude, et s'offrir néanmoins à une réconciliation, c'est se rendre digne d'une récompense deux et trois fois plus belle, surtout quand on agit ainsi pour plaire à Dieu. N'ajoutez pas que l'on vous a outragé de telle ou telle manière : alors même que l'on vous eût traité avec toute la méchanceté possible parmi les hommes, Dieu ne vous ordonnerait pas moins d'octroyer un entier pardon.

5. Je le dis, je le proclame, je le publie à haute voix : qu'aucun de ceux qui ont des ennemis ne s'avance vers la table sainte et ne reçoive le corps du Seigneur. Qu'aucun de ceux qui s'en approchent ne conserve en son cœur des sentiments d'inimitié. Haissez-vous votre ennemi ? N'avancez pas. Voulez-vous avancer ? Réconciliez-vous, et alors vous pourrez participer aux saints mystères. Et ne croyez pas que je sois l'auteur de cette doctrine : elle appartient à celui qui a été crucifié pour nous, au Seigneur lui-même. Pour vous réconcilier avec le Père, il n'a pas reculé devant une mort violente et le sacrifice de son sang : et vous, pour vous réconcilier avec un de vos semblables, vous refusez de prononcer une simple parole et de faire les premiers pas ? Ecoutez comment le divin Maître s'exprime sur ce sujet : «Si vous présentez votre offrande à l'autel, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous,» (Mt 5,23) il ne dit pas : Attendez que votre frère vienne vous

## VINGTIÈME HOMÉLIE

trouver, – ayez recours à un intermédiaire, – envoyez quelqu'un le supplier, mais : Accourez vous-même vers lui. – «Allez, poursuit-il, vous réconcilier d'abord avec votre frère.» (Mt 5,24) Ô prodige inconcevable ! Le Seigneur ne vous considère pas comme coupable d'irrévérence envers sa majesté, parce que vous interrompez le sacrifice, et vous considérez comme injurieux pour votre honneur de prendre l'initiative de la réconciliation ! Où trouverez-vous, dites-moi, une excuse à une pareille conduite ? Lorsque vous voyez l'un de vos membres brisé, n'essayez-vous pas de toutes les manières de le réunir au reste du corps ? Faites-en de même pour vos frères : lorsque vous les verrez éloignés de votre amitié, empressez-vous de les ramener, n'attendez pas qu'ils se présentent les premiers, et hâtez-vous de les prévenir et de vous assurer la récompense. Il n'y a que le démon avec lequel nous devons vivre dans des sentiments d'inimitié. Avec lui, n'entrez jamais en composition. Mais, quant à votre frère, n'ayez jamais à son égard des dispositions haineuses : s'il surgit quelque difficulté entre vous, qu'elle se borne au jour présent et qu'elle n'en dépasse pas la durée. «Que le soleil, écrivait l'Apôtre, ne se couche pas sur votre ressentiment.» (Ep 4,26) En calmant votre courroux avant le soir, vous devenez excusable devant le Seigneur. Dès qu'il persiste plus longtemps, c'est signe qu'il a pour principe, non plus seulement la vivacité du caractère et l'indignation du moment, mais la malice d'un esprit pervers et affectionné au mal. Indépendamment du pardon que vous éloignez de vous, il en résulte une conséquence non moins fâcheuse, à savoir que vous vous rendez plus malaisée la pratique de cette vertu. Un jour écoulé, le respect humain aura grandi en vous; un second jour ne fera qu'en accroître la puissance. S'il persiste jusqu'au troisième et jusqu'au quatrième jour, il arrivera bien au cinquième. C'est ainsi que le cinquième conduira au dixième, le dixième au vingtième, le vingtième au centième; de telle façon que le mal devient à la fin incurable. Plus le temps s'écoule, plus nous nous éloignons du but qui nous est proposé.

Ne vous livrez donc pas, ô hommes, à ces passions que la raison désavoue : ne cédez ni à la confusion, ni à la honte, et ne tenez pas en vous-même ce langage : Nous venons de nous quereller, de nous dire toute sorte de choses fausses ou vraies; et je solliciterais une réconciliation ! Est-ce que l'on ne se moquera pas de mon incroyable démarche ? Personne de sensé ne blâmera votre démarche; mais si vous refusez toute réconciliation, alors on vous regardera véritablement avec mépris; alors vous donnerez ouvertement prise au démon. Car le temps n'est pas la seule cause qui rende la haine plus malaisée à calmer; les circonstances qui surviennent y contribuent tout autant. De même que «la charité couvre la multitude des péchés,» (I Pi 4,8) de même la haine travestit en crime les choses les plus innocentes, de sorte que l'on ajoute foi à toutes les personnes qui calomnient le prochain, qui se font des maux d'autrui un sujet de joie, et qui publient bien haut les ignominies de leurs semblables. Dans cette conviction, hâtez-vous d'agir sur l'esprit de votre frère, avant qu'il soit complètement éloigné de vous, vous fallût-il parcourir en ce jour la ville entière, sortir des murs de cette cité, entreprendre un long chemin : laissant de côté toute autre préoccupation, ne songez uniquement qu'à opérer cette réconciliation. Si vous trouvez cette œuvre difficile, souvenez-vous que Dieu est le mobile de votre résolution, et vous éprouverez les consolations les plus douces. Votre âme se refuse-t-elle, hésite-t-elle, est-elle saisie de confusion; ranimez-la, et ne cessez de l'interpeller en ces termes : Pourquoi diffères-tu ? pourquoi te récuser ? pourquoi hésiter encore ? Ce n'est point des biens de la fortune, ni de tout autre bien périssable, mais de notre salut qu'il s'agit. Dieu lui-même t'ordonne cette conduite, et toute considération doit céder devant ses commandements. Ceci est en quelque façon un négoce spirituel : ne nous laissons gagner, ni par la négligence, ni par le découragement. Que notre ennemi lui-même soit frappé de nos efforts pour obéir aux préceptes divins. S'il nous outrage, s'il nous frappe de nouveau, s'il se rend coupable envers nous de toute autre offense, supportons-la noblement, car tous les avantages seront alors non de son côté, mais du nôtre, et au jour du jugement cette action nous méritera une récompense plus précieuse que la pratique des autres vertus. Nous avons commis de nombreuses et de grandes fautes, nous avons heurté contre bien des obstacles, nous avons irrité le Seigneur contre nous. Dans sa charité, il nous a ménagé cette voie de réconciliation; ne renonçons pas à ce riche trésor. N'était-il pas le maître de nous défendre tout sentiment de haine, et de ne nous promettre néanmoins aucune récompense ? Il ne craint pas, en effet, qu'on élève la voix contre lui et qu'on redresse ses commandements. Cependant telle est sa bonté qu'il nous a promis une belle et ineffable récompense, celle que nous désirons le plus vivement obtenir, à savoir, le pardon de nos fautes; et cela, pour nous faciliter l'accomplissement de ce précepte.

6. Quelle indulgence trouverons-nous donc, si, avec une telle récompense sous les yeux, nous résistons au souverain législateur, et nous persistons dans notre mépris ? Que ce

## VINGTIÈME HOMÉLIE

soit là un mépris véritable, en voici la preuve. Supposez que l'empereur eût porté une loi en vertu de laquelle ses sujets devraient se réconcilier avec leurs ennemis ou subir la peine capitale; est-ce que nous ne nous empresserions pas tous d'opérer la réconciliation exigée ? C'est du moins mon avis. Comptons-nous ensuite sur le pardon, quand nous refusons au Seigneur un témoignage de respect que nous accorderions à nos semblables ? Et ne sommes-nous pas obligés à répéter les paroles suivantes : «Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ?» (Mt 6,12) Quoi de plus aimable, quoi de plus doux que ce commandement ? Dieu vous a rendu l'arbitre de votre propre sentence. Si vous pardonnez peu, il vous sera peu pardonné : Si vous par pardonnez beaucoup, il vous sera beaucoup pardonné. Si vous pardonnez sincèrement et de tout cœur, Dieu vous pardonnera de même. Si après avoir pardonné, vous traitez l'offenseur comme votre ami, Dieu vous traitera aussi comme son ami. En sorte que plus on a de torts envers nous, plus nous devons nous hâter de les pardonner, cet acte de notre part nous garantissant le pardon d'un plus grand nombre de péchés.

Désirez-vous comprendre comment nous n'avons nulle indulgence à espérer, si nous conservons un ressentiment implacable du mal qui nous a été fait ? une comparaison vous le rendra évident. Vous avez été abreuvé d'injustices par le prochain, il vous a dépouillé de vos biens, il les a confisqués, il vous les a frauduleusement ravis. Je ne me bornerai pas à ces traits de noirceur, j'en ajouterai encore un plus grand nombre et tous ceux que vous voudrez. Il a cherché à vous mettre à mort, il vous a tendu mille embûches, il vous a accablé d'ignominies, et il a essayé sur vous tout ce que peut la malice humaine. Pour ne pas prolonger davantage cette énumération, supposez qu'il vous a plus cruellement outragé qu'un homme l'ait jamais été : eh bien, même dans ce cas, vous prétendriez vainement au pardon, si vous vous obstinez dans votre ressentiment. Comment cela se fait-il ? je vais vous le dire. Votre esclave vous doit cent pièces d'or : quant à lui, il ne lui est dû que la valeur de quelques pièces d'argent. Le débiteur de votre esclave étant venu vous trouver et implorant votre indulgence, vous appelez son créancier et vous lui ordonnez de lui remettre sa créance, en le tenant quitte vous-même de la somme qu'il vous doit. Or voilà que cet esclave effronté et cruel saisit à la gorge son débiteur. Qui parviendrait alors à arracher ce misérable de vos mains ? Est-ce que vous ne l'accableriez pas de coups pour lui faire expier, et certes avec raison, l'injure extrême que vous en avez reçue ? C'est ainsi que Dieu en usera envers vous. «Serviteur méchant et pervers, vous dira-t il, ce n'est pas ton bien que tu eusses sacrifié en pardonnant; c'est en sacrifiant ce que tu me devais, que je t'avais enjoint de traiter ton frère avec miséricorde. Remets-lui sa dette, te disais-je, et je te remets la tienne. Même dans le cas où je n'eusse pas imposé cette condition, tu aurais dû t'exécuter par obéissance envers ton maître. Au lieu de te parler avec autorité, je t'ai demandé cette grâce comme je la demanderais à un ami, je l'ai demandée à mon propre préjudice, je me suis engagé à t'en faire une encore plus grande; et malgré cela tu n'en es pas devenu meilleur.»

En pareil cas, les hommes ne tiennent compte à leur serviteur que de la somme due par le créancier de ce dernier. Ainsi un serviteur serait redevable à son maître de cent pièces d'or, tandis que le débiteur de l'esclave ne lui en devrait que dix. S'il remettait à celui-ci sa dette, son maître ne lui remettrait pas sa dette entière; il le déchargerait seulement d'une obligation de dix pièces d'or, sauf à lui réclamer le reste. Telle n'est pas la conduite du Seigneur : quoique vous ne remettiez à votre semblable qu'une dette légère, il vous remet la vôtre sans retour. Où en est la preuve ? dans ces paroles du Sauveur : «Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi vos offenses.» (Mt 6,14) Or autant il y a de différence entre cent deniers et dix mille talents, autant il y en a entre les premières de ces offenses et les dernières. A quelle peine devez-vous donc vous attendre si, quand on vous offre dix mille talents en échange de cent deniers, vous refusez de faire l'abandon de cette faible somme, et vous retournez ainsi contre vous la prière que vous prononcez. Dire en effet : «Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés,» (Mt 6,12) et ne point ensuite accorder le pardon, qu'est-ce autre chose, sinon demander au Seigneur qu'il nous prive de tout pardon et de toute indulgence ? – Ainsi, répondez-vous, je n'oserais pas dire : «Pardonnez-moi, comme je pardonne.» Pardonnez-moi; voilà simplement ce que je demande. Et pourquoi cela ? Vous avez beau borner là votre prière, Dieu ne change pas de conduite. Il ne vous pardonnera qu'autant que vous pardonneriez vous-même; et ce qu'il ajoute aussitôt le prouve jusqu'à l'évidence. «Si vous ne pardonnez pas à vos frères, votre Père céleste ne vous pardonnera pas davantage.» (Mt 5,15)

Ne vous flattez donc pas d'être en sûreté, parce que vous ne récitez pas la prière telle qu'elle vous a été enseignée. Au lieu de n'en prononcer que la moitié, prononcez-la dans son

## VINGTIÈME HOMÉLIE

intégrité, afin que pénétré d'un effroi salutaire par cette récitation quotidienne, vous soyez en quelque sorte contraint à pardonner à votre prochain. Ne me dites pas : Je l'ai supplié bien souvent; je l'ai conjuré, sollicité de se réconcilier, et il n'a jamais voulu. – Ne vous retirez pas avant d'avoir obtenu ce résultat. Le Seigneur ne s'est pas borné à ces paroles : «Laissez là votre offrande, et allez supplier votre frère;» mais il a ajouté : «Allez, réconciliez-vous avec lui.» (Mt 5,24) En conséquence, eussiez-vous déjà maintes fois employé les supplications, ne vous retirez pas avant d'avoir fléchi votre ennemi. Tous les jours Dieu nous invite à revenir à lui, et quoique nous ne l'écoutions pas, il ne cesse pas pour cela de réitérer cette invitation. Pourquoi n'agiriez-vous pas de la sorte envers votre semblable ? Et comment assureriez-vous votre salut ? Mais autant de fois vous avez essayé de le toucher, autant de fois vous avez été rebuté. Eh bien, votre récompense n'en sera que plus magnifique. Plus votre frère s'obstinera dans son refus, plus vous persisterez dans votre démarche, plus le prix qui vous est réservé aura de richesse. Comme le mérite d'une bonne action croît avec la difficulté qu'elle présente, plus l'œuvre de la réconciliation vous coûtera de peine, plus hautement elle sera appréciée, plus brillante sera la couronne promise à votre condescendance. Qu'il ne nous suffise pas de faire l'éloge de cette vertu; justifions-en l'éloge en la mettant en pratique, et ne revenons sur nos pas qu'après avoir renoué les liens de nos anciennes amitiés. Ce n'est pas assez de ne pas affliger, de ne pas maltraiter un ennemi; ce n'est pas assez de ne pas nourrir de mauvais sentiments contre lui; il faut encore nous efforcer de rendre à notre égard ses dispositions tout à fait bienveillantes.

7. J'entends plusieurs d'entre vous me dire : Pour moi, je n'entretiens aucun sentiment de haine ni d'amertume; je n'ai aucun rapport avec les personnes qui m'ont fait du mal. Ce que Dieu vous ordonne en ce point, ce n'est pas de n'avoir aucun rapport, mais plutôt d'en avoir beaucoup. Voilà pourquoi il appelle votre ennemi votre frère; voilà pourquoi il ne vous dit pas : Pardonnez à votre frère les torts qu'il a eus envers vous; mais, «Allez et réconciliez-vous d'abord avec lui.» (Mt 5,24) S'il a quelque chose contre vous, ne vous retirez pas avant de rétablir l'union qui avait été rompue. Pour vous procurer un esclave précieux, vous dépensez des sommes considérables, vous allez trouver plusieurs trafiquants, et vous entreprenez quelquefois de longs voyages. Pourquoi donc, quand il s'agit de faire un ami d'un ennemi, ne déployez-vous pas le même zèle et la même activité ? Comment pourrez-vous prier le Seigneur, après avoir traité ses lois avec tant d'indifférence ? D'ailleurs, la possession d'un nouvel esclave ne vous apporte pas de grands avantages. En transformant, au contraire, un ami en ennemi, vous vous rendez le Seigneur bienveillant et propice, vous expiez aisément vos péchés, vous méritez les éloges de vos semblables, et vous garantissez à votre vie une sécurité profonde. Il n'y a rien de dangereux comme d'avoir même un seul ennemi. Notre réputation est entachée de mille manières, parce qu'il saisit toutes les occasions de nous nuire dans l'esprit d'autrui : plus de paix pour notre âme; notre conscience est livrée au trouble, et des orages continuels agitent nos pensées.

Que ces considérations nous déterminent à nous soustraire à ces peines et à ces châtements : célébrons la solennité prochaine avec les dispositions dont nous venons de parler, et que ces mêmes avantages que nous espérons obtenir de l'empereur, soient par nous étendus et communiqués à nos frères. J'entends dire autour de moi que l'empereur, par respect pour le saint jour de Pâques, se propose de rendre à notre cité ses bonnes grâces et de lui pardonner ses crimes. Or ne serait-il pas ignominieux d'invoquer le caractère sacré d'une telle fête pour obtenir d'autrui notre salut; et, lorsqu'il nous est ordonné de nous réconcilier avec nos ennemis, de n'avoir pour cette fête aucun respect, et de lui dénier en quelque façon toute autorité en pareille matière ? Personne, non personne ne déshonore autant la solennité de cette fête, que celui qui la célèbre la haine dans le cœur. Pour parler avec plus d'exactitude, un chrétien ainsi disposé ne célèbre point cette fête. Peu importe qu'il observe un jeûne rigoureux durant dix jours; là où règnent le ressentiment et la haine, il ne saurait y avoir de jeûne et de fêtes véritables. Vous n'oseriez pas toucher avec des mains impures la victime sainte, y fussiez-vous même contraint : ne vous en approchez donc pas avec une âme souillée, car ce serait une audace beaucoup plus criminelle et qui vous dévouerait à des châtements beaucoup plus terribles. C'est une source abondante de souillures que le ressentiment, quand il est profondément enraciné dans nos cœurs. Là où règnent le courroux et la fureur, l'esprit de douceur ne déploie pas ses ailes divines. Mais si un homme est abandonné par l'Esprit de sainteté, quelle espérance de salut lui restera-t-il ? Comment ses sentiers seraient-ils droits ?

N'allez donc pas, mon bien-aimé, en voulant tirer vengeance de votre ennemi, vous précipiter vous-même au fond d'un abîme, et vous dépouiller de la protection de Dieu. D'autant plus que, même en admettant la difficulté de l'entreprise, la grandeur du châtement

## VINGTIÈME HOMÉLIE

réservé à notre désobéissance devrait suffire pour retirer de son engourdissement le caractère le plus mou et le plus nonchalant, et pour le rendre capable de braver tous les obstacles. Or les réflexions précédentes viennent de nous montrer que cette entreprise sera, si nous le voulons, extrêmement facile. Loin de nous donc une semblable négligence : travaillons de toute notre énergie à nous mettre en mesure de n'avoir plus d'ennemis, lorsque nous irons nous asseoir à la table sacrée. Aucun des commandements de Dieu ne sera malaisé à accomplir, si nous nous en occupons sérieusement : vous en avez la preuve dans l'exemple de ceux qui se sont déjà corrigés. Combien s'en trouvait-il qui, esclaves de l'habitude des jurements, estimaient leur réforme à cet endroit tout à fait difficile ! Et pourtant, avec la grâce de Dieu, dès que vous y avez mis un peu d'ardeur, vous en êtes arrivés à vous réformer à peu près complètement. Voilà pourquoi je vous supplie de pousser cette réforme encore plus loin, de manière à ce que votre exemple soit une leçon pour vos frères. Quant à ceux qui n'ont pas mis la main à l'œuvre, qui nous objectent l'ancienneté de leur habitude de jurer, et qui prétendent impossible de renverser en quelques jours une habitude dont les racines remontent au delà de plusieurs années, je ne leur ferai que cette réponse : Lorsqu'il est question de l'accomplissement d'un commandement de Dieu, il n'est besoin ni du temps, ni d'un grand nombre de jours, ni de longues années; pour y réussir, et même dans un bref délai, c'est assez que la crainte du Seigneur et la piété règnent en notre âme.

8. Au reste, pour que vous ne me soupçonniez pas d'exagération dans mon langage, prenez un de ces hommes qui, à votre avis, prononcent encore plus de jurements que de paroles, donnez-le-moi pendant dix jours, et si je ne le guéris pas entièrement en ce peu de jours de son habitude, infligez-moi le dernier supplice. Ce n'est pas ici une vaine forfanterie; l'histoire se charge de vous prouver la vraisemblance des propos que j'avance. Quoi de plus barbare, quoi de plus insensé que les Ninivites ? Néanmoins ces barbares, ces insensés qui n'avaient jamais entendu la parole d'un sage, qui n'avaient jamais ouï les préceptes d'une pure doctrine, n'eurent pas plutôt entendu ces paroles du Prophète : «Encore trois jours, et Ninive sera détruite,» (Jon 3,4) qu'en trois jours ils eurent brisé avec leurs criminelles habitudes; de telle sorte qu'à la débauche succéda la chasteté, à la brutalité la douceur, à l'injustice et aux rapines la modération et la bienveillance, à la nonchalance l'activité. Ils ne se bornèrent pas à porter remède à un, deux, trois ou quatre vices; leur conversion fut parfaite. Et comment le savez vous ? me demandera-t-on. Par les paroles du Prophète. Ce même Jonas qui avait été leur accusateur, et qui avait dit que le cri de leur malice était monté jusqu'aux cieux, ce même Jonas, dis-je, rendit ensuite à leur sujet un témoignage tout à fait opposé. «Dieu, ajoute-t-il, vit que chacun avait renoncé à ses mauvaises voies.» (Jon 3,10) Il ne fait pas une mention particulière de la fornication, de l'adultère et du vol; il parle simplement «de leurs mauvaises voies.» Et comment y ont-ils renoncé ? C'est un secret que Dieu connaît et qui échappe aux conjectures des hommes.

Ne rougisons-nous pas ensuite, et ne tomberons-nous pas de confusion en voyant des barbares n'avoir besoin que de trois jours pour déposer entièrement leur malice, tandis que, malgré les enseignements et les soins qui nous sont prodigués depuis tant de jours, nous ne nous sommes pas défaits; d'une seule mauvaise habitude ? Remarquez bien que les Ninivites étaient arrivés au comble de la perversité; car, dans ces paroles, «le cri de leur malice est monté jusqu'à moi,» ne voyez que l'expression de leur perversité sans bornes. Et pourtant en trois jours ils sont parvenus à une vertu parfaite. C'est que là où se trouve la crainte de Dieu, il n'est besoin ni de plusieurs jours, ni d'un long espace de temps : par contre, là où ce sentiment ne se trouve pas, le nombre des jours n'avance pas davantage la conversion. De même que vous auriez beau employer l'eau pour rendre leur éclat à des vases en mauvais état, quelque temps que vous y missiez, vous ne parviendrez pas à les débarrasser de toutes leurs souillures; au lieu qu'en les remettant dans la fournaise, vous les aurez rendus bientôt plus brillants que des vases neufs : de même, si l'âme infectée du venin du péché se contente de chercher à se purifier elle-même d'une manière quelconque, et de faire tous les jours des actes de pénitence, elle ne sera pas plus avancée; si, au contraire, elle se jette dans la crainte de Dieu, comme dans une fournaise, en peu de temps elle sera complètement purifiée.

Ne renvoyez donc pas l'exécution de vos bons desseins au lendemain : «Nous ignorons ce que nous réserve le jour suivant.» (Pro 27,1) Ne disons pas : Nous viendrons à bout par degrés de nos habitudes; car ces degrés n'auront jamais de fin. Laissant ces subterfuges de côté, disons plutôt : Nous voulons dès aujourd'hui réformer notre inclination aux jurements, et nous n'abandonnerons pas cette entreprise alors même que nous fussions pressés par mille affaires, alors même qu'il fallût souffrir la mort, les supplices et la perte de toutes choses. Non, nous ne donnerons pas lieu au démon de profiter de notre nonchalance et d'abuser de nos

## VINGTIÈME HOMÉLIE

hésitations. – Quand le Seigneur verra votre âme ainsi enflammée et votre ardeur ainsi ranimée, il apportera lui-même son concours à cette œuvre. C'est pourquoi, je vous en prie et je vous en conjure, occupons-nous sérieusement de nous corriger, de crainte d'entendre cette parole : «Les habitants de Ninive se lèveront et condamneront la génération présente.» (Luc 11,32) Quoiqu'ils n'aient entendu qu'une seule fois la voix du ciel, ils se sont convertis sur-le-champ; et nous qui l'avons entendue si souvent, nous ne nous sommes pas encore convertis. Les Ninivites se mirent à pratiquer sans restriction la vertu; et nous, nous ne la pratiquons même pas à moitié. Les Ninivites furent effrayés par la crainte de la ruine dont on les menaçait; et nous, la menace de l'enfer nous trouve insensibles. Enfin, les Ninivites ne jouissaient pas habituellement de la parole des prophètes, tandis que nous avons en abondance à notre disposition et la doctrine et la grâce.

Si je m'exprime de la sorte, ce n'est pas pour vous reprocher vos prévarications, mais pour attirer votre attention sur celles de vos frères. Pour vous, je le sais bien, et je vous en ai déjà félicités, vous observez avec exactitude la loi contre les jurements. Mais ce ne serait pas assez pour assurer notre salut, si nous ne cherchions de plus à éclairer le prochain et à le réformer. Il ne parvint pas à éviter tout châtement le serviteur qui vendit le talent qui lui avait été confié, parce qu'il ne l'avait fait fructifier en aucune manière. C'est pour cela qu'il ne faut pas examiner si nous n'avons rien à nous reprocher sur ce point : tant que nous n'aurons pas ramené nos frères, ne prenons pas de repos. Que chacun de vous offre à Dieu dix de ses frères réformés en ceci, qu'ils soient vos esclaves ou vos disciples. Vous n'avez ni disciples ni esclaves ? Vous avez des amis : eh bien, travaillez à la conversion de vos amis. Et ne venez pas me dire que vous n'en êtes plus à jurer aussi fréquemment que par le passé, et que vous tombez rarement dans cette faute. Faites-moi encore disparaître ces rares jurements. Si vous aviez perdu une pièce d'or, n'iriez-vous pas de tous côtés vous informant et cherchant jusqu'à ce que vous l'eussiez retrouvée ? Agissez de même au sujet des jurements. Dès que vous vous apercevez qu'il vous en est échappé quelqu'un, gémissiez et lamentez-vous comme si vous aviez perdu toute votre fortune.

Aujourd'hui encore je vous répéterai ce que je vous disais naguère : Renfermez-vous dans votre demeure, et occupez-vous-y sérieusement avec votre femme, vos enfants et les gens qui habitent la maison, de vous réformer. Commencez par vous dire en vous-même : Je ne toucherai à aucune affaire soit publique, soit particulière, avant d'avoir réformé ma conduite. Si vous inculquiez ces principes à vos enfants, ceux-ci les inculqueraient ensuite aux leurs; de telle sorte que, cet enseignement se propageant jusqu'à la consommation des siècles et jusqu'à l'avènement du Christ, une récompense magnifique deviendrait le partage de ceux qui en auraient jeté les racines. Une fois qu'il aura appris de vous à s'exprimer ainsi : «Croyez,» votre fils ne pourra plus ni paraître au théâtre, ni fréquenter les cabarets, ni passer son temps à jouer. Ce seul mot sera comme un frein imposé à sa bouche, lequel le forcerait à rougir de confusion malgré lui; et, s'il lui arrivait de paraître en quelqu'un de ces lieux, ce même mot le contraindrait à s'en éloigner promptement. – Mais on vous tourne en dérision. – Pleurez plutôt leur criminelle folie. Bien des gens tournaient Noé en dérision lorsqu'il bâtissait l'arche; le déluge arrivé, ce fut à Noé de rire de ces malheureux. Mais non, le juste ne put considérer avec moquerie leur infortune; il ne put que gémir sur eux et pleurer. Quand donc vous verrez vos frères vous tourner en dérision, songez qu'un grincement horrible agitera plus tard ces dents qui aujourd'hui expriment le rire, que ces insensés éclateront en sanglots, et qu'ils se souviendront de ces rires au milieu des lamentations et des rugissements. Vous aussi vous vous en souviendrez alors. Combien le riche avait ri de Lazare ! Mais lorsque plus tard il le vit dans le sein d'Abraham, alors il répandit sur son propre sort des larmes amères.

9. Que toutes ces pensées vous engagent à solliciter de tous les fidèles la prompt observation de ce commandement. Ne me parlez plus de le faire peu à peu ou de le renvoyer au lendemain; ce lendemain n'arriverait jamais. Déjà quarante jours se sont écoulés : dès que la fête de Pâques sera passée, il ne sera plus question d'indulgence et d'avertissements : j'aurai recours à l'autorité et j'userai d'une sévérité qui se fera écouter. L'excuse que vous cherchez dans l'habitude est sans fondements. Pourquoi le voleur n'alléguerait-il pas l'habitude pour se soustraire au châtement ? Pourquoi l'impudique et l'adultère n'en feraient-ils pas de même ? Sachez-le bien tous et souvenez-vous-en : si par les rapports particuliers que j'ai avec vous, et par les renseignements que je prendrai à coup sûr, je découvre des chrétiens qui ne se seraient pas encore corrigés de ce vice, je les punirai certainement, et je leur interdirai l'assistance aux saints mystères; non pour qu'ils renoncent à y assister, mais pour qu'ils y reviennent corrigés, et qu'ils puissent s'asseoir avec une conscience pure à la table sainte, en quoi consiste principalement l'avantage de la communion. Plaise à Dieu qu'avec le secours des

## VINGTIÈME HOMÉLIE

prières de nos protecteurs et de tous les saints, nous nous affranchissions de ce vice, aussi bien que de tous les autres, et que nous obtenions ainsi le royaume des cieux, par la grâce et la charité de notre Seigneur Jésus Christ, avec lequel tout honneur, toute gloire, toute adoration est au Père en l'unité du saint Esprit maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles ! Amen.